

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 7 NOVEMBRE 1829.
INTÉRIEUR.

Deux navires venant de Havre, la Paix, en 48 jours de traversée, et la Paix, en 48 jours, dans le fleuve, nous aurons probablement des nouvelles intéressantes à donner Lundi à nos abonnés.

— Des passagers du *Chancellor*, arrivé hier soir de New-York, disent que la nouvelle de la prise de Constantinople transmise par le *Paix* à l'Abbeille, au moment du départ de celui-ci, n'était pas un bruit qui courait à Liverpool quand le *Paix* en est parti, aucun arrimage subséquent n'a confirmé cette nouvelle.

Une maison respectable de cette ville sous a fait la faveur de nous communiquer une lettre du *Chef de Vera Cruz* jusqu'au 9 Octobre inclusivement, les dernières dates de Mexico sont du 5. Ces journaux contiennent plusieurs articles intéressants que nous publierons incessamment; nous nous contenterons pour le moment d'en donner un sommaire.

Par une proclamation du 22 Septembre, qui respire le plus pur patriotisme, le président des Etats Unis Mexicains adresse à l'armée, à ses chefs et au peuple en général, des félicitations sur les derniers résultats de la campagne contre les envahisseurs; il se félicite que, sous sa présidence, les espagnols aient reçu une aussi sévère leçon, qui doit les faire réfléchir pour jamais à leurs projets de conquête; il termine en disant qu'il pense que la conduite du peuple Mexicain dans cette occurrence doit lui conquérir l'estime et la bienveillance des nations qui jusqu'ici ont différencié de reconnaître son indépendance; résultat qui paraît être même à l'égard de l'Espagne, si elle était gouvernée par un homme plus capable d'apprécier ses vrais intérêts.

La Législature de l'Etat de Vera Cruz, dans sa séance du 24 Septembre, a voté des remerciements à son gouverneur le général Santa-Anna, pour sa conduite ferme et sage dans l'affaire de Tamaucapec.

Par un décret du 21 Septembre, contre-signé *Francisco de Mottezuma* (ministre de la guerre) le président du Mexique, usant des facultés extraordinaires dont il est investi, ordonne la formation d'un établissement sous le nom d'*Hospice national des Invalides*, destiné à recevoir tous les braves qui, par suite des blessures qu'ils ont reçues au service de la patrie, ne peuvent plus être employés. Un ancien couvent d'inutiles capucins est destiné à cet utile établissement; divers fonds sont alloués à son entretien; un vestibule du bâtiment sera destiné à conserver les armes des généraux morts au champ d'honneur, ainsi que les trophées pris à l'ennemi. On voit que l'éloge que fait le président Général, de ses braves est ordinaire qu'il lui donne l'honneur de la patrie, et nous aurons occasion de parler des améliorations plus importantes encore qu'il médite.

Si l'on croit un article du *Correo de la Federación*, journal de Mexico; le président serait dans l'intention, sous peu, de convoquer extraordinairement le Congrès, pour déposer le pouvoir dictatorial, le chef de la patrie ne lui paraissant pas exiger qu'il en reste investi plus longtemps. Une conduite aussi sage lui mériterait les plus grands éloges. Nous ferons observer que le *Correo de la F.* étant la propriété de *M. Laurent de Zavala*, ministre des finances, et représentant fidèlement les opinions du gouvernement, l'article dont nous parlons mérite qu'on y ajoute foi.

EXTERIEUR.

FRANCE.

ECHANTILLON DU STYLE DE M. LABOURDONNAYE

Et de sa manière d'entendre la modération. Proposition d'une loi d'amnistie faite par M. le comte de Labourdonnaye à la Chambre des Députés, dans la séance du Samedi 11 Novembre 1829, et prise en considération le même jour.

Messieurs—Depuis plus de quatre mois, la trêve de l'usurpateur est renversée; de puis quatre mois, le souverain légitime a épuisé tous les moyens de modération pour ramener les factieux au sentiment de leurs devoirs.

Les maux de la guerre, des désastres sans nombre, l'enlèvement des objets d'arts, seuls restes de vingt ans de conquêtes, la présence d'une armée ennemie sur notre territoire, le poids des contributions énormes, telles que l'histoire n'en connaît pas de pareilles, une convention qui démembrer nos frontières et en affaiblit la défense; tous ces malheurs, suites incalculables d'une conspiration sans exemple, n'ont pu faire rentrer en eux-mêmes les conspirateurs.

D'où vient, messieurs, cette audace de deux causes absolument opposées: de l'impunité des grands coupables d'un côté; de l'absence de l'inquiétude dans laquelle on laisse leurs agens secondaires, les hom-

mes faibles et égares, qui diffèrent de publier une amnistie qui couvrirait leurs fautes et les rassure contre un châtement qu'ils sentent avoir mérité.

Tout les faire cesser, il est temps de recourir à de nouvelles mesures. Les factieux ne sont pas à craindre par eux-mêmes; isolez les de leurs complices, ils auront bientôt le sentiment de leur faiblesse.

Trop longtemps ils surent se cacher derrière leurs nombreux complices... Le moment de la justice est arrivé; ses effets doivent être prompts et terribles, pour que le calme renaisse, et qu'il reste de ces grands exemples une frayeur salutaire.

C'est une amnistie basée sur ces principes que j'ai l'honneur de vous présenter, messieurs; je vais les discuter devant vous, et je terminerai en vous soumettant le projet de loi.

Eh! pourquoi craignez-vous de frapper? Est-ce le bonheur général que les factieux ont en vue? L'ambition, la vengeance, l'animosité. Sous le voile du bien public, ils ont soulevé l'esprit public. Tour à tour, sous le masque de l'hypocrisie ou avec l'audace du crime, ils ont excité les passions, ameuté la multitude; que la multitude y a-t-elle gagné? La conscription, des impôts énormes, la cessation du commerce, un esclavage épouvantable, un papier sans valeur, une banqueroute; voilà les effets de cette révolution si vantée; voilà l'ouvrage de ces pères du peuple, arrivés en sabots au maintien des affaires publiques, et aujourd'hui gorgés d'or et d'honneurs, souillés de sang, et cependant couverts de décorations et de broderies, et mécontents de leur sort, parce qu'ils ne disposent plus de nos fortunes, de notre vie, de notre liberté; jaloux de ce qui nous reste, parce qu'au lieu de l'honneur, la fidélité, à défaut de récompense, obtiennent quelque estime; et c'est pour échapper au mépris des gens de bien qu'ils ont ramené le tyran et déposé l'armée d'une gloire acquise au prix du sang de trois millions de soldats. Pour arrêter leurs trames criminelles, IL FAUT DES FERS, DES BOURREAUX, DES SUPPLICES: LA MORT, LA MORT seule peut effrayer leurs complices et mettre fin à leurs complots. Et vous remarquez, messieurs, dans l'histoire même de notre révolution, que c'est sous les gouvernements les plus modérés que les rébellions ont été les plus fréquentes, tandis que sous le régime de la convention, sous le sceptre de fer des tyrans, les efforts les plus dangereux contre la tyrannie n'ont pu réunir qu'un petit nombre de conspirateurs.

Ce ne sera donc, messieurs, qu'en jetant un salutaire terreur dans l'âme des rebelles que vous préviendrez leurs coupables projets; ce ne sera qu'en faisant tomber la tête de leurs chefs, qu'en rompant ainsi la chaîne criminelle qu'ils ont tendue de tous les points de la circonférence au centre, que vous isolerez les factieux, et réduirez à sa force réelle cette minorité qui, depuis vingt-cinq ans, déçoit sa puissance par la raison de tous ses efforts. Trop longtemps, messieurs, séduit par des apparences de soumission, par des protestations de fidélité, le gouvernement a épargné des hommes que l'on vit, à toutes les époques fameuses de la révolution, on dirige les mouvements. Et remarquez-le, messieurs, cette marche astucieuse, toujours aperçue, ne fut jamais arrêtée, parce que cette odieuse secte eut toujours le secret de placer ses agens auprès du pouvoir, et que, presque toujours dépositaires de l'autorité, ils surent habilement détourner la vengeance du vainqueur des têtes les plus coupables, donnant ainsi l'exemple de la clémence pour en profiter à leur tour.

C'est ainsi que la révolution parcourant les phases de sa course irrégulière, s'est toujours perpétuée, et menace de se perpétuer encore jusqu'à ce que les colosses sanglants qui la soutiennent sur leurs paisantes épaules disparaissent enfin de la scène de nos troubles civils, avant qu'une génération nouvelle, élevée dans leurs principes, ait hérité de leur pouvoir et de leur hypocrisie.

Prévenez, messieurs, de nouveaux désastres, mettez un terme à des fureurs qui n'auraient plus de bornes. Il n'y a plus à regarder en arrière l'ennemi que vous avez offensé est un ennemi implacable; armez-vous contre lui du glaive de la justice, et, défenseurs de l'humanité, sachez réparer quelques gouttes de sang pour en épargner des torrents; rappelez-vous que si la justice du plus vertueux des rois eût fait tomber la tête de quelques grands coupables, le sang de trois millions de Français n'aurait pas coulé, et que nous serions encore le peuple le plus puissant de l'univers.

Si, au contraire, fermant les yeux sur un exemple aussi effrayant, vous détourniez le glaive suspendu sur les têtes criminelles, l'audace des conspirateurs s'en courra dans la même proportion que le courage des gens de bien tendra à s'éteindre, et une catastrophe épouvantable ensanglantera notre patrie.

Aujourd'hui, messieurs, le sort de la France est dans vos mains; quelques grands que soient ses maux, ils peuvent être réparés: demain il n'en sera plus temps, et l'histoire inexorable vous accusera d'avoir été les lâches spectateurs de sa ruine. Mais non, messieurs, j'entends vos murmures: vous frémissez d'indignation, vous rougissez de l'oisiveté dans laquelle on vous retient, et vous élevez au-dessus des faibles considérations qu'on vous oppose, vous vous armez de vigueur, vous ne cesserez de frapper l'hydre qu'après avoir abattu ses cent têtes, et fait disparaître son corps aussi hideux que sa puissance.

Mais il ne suffit pas, messieurs, de rechercher les coupables, de vouloir les punir, il faut encore que la justice, d'accord avec la vengeance nationale, les désigne, et que la clémence et la politique les isolent.

de cette multitude agitée ou séduite, derrière laquelle ils savent toujours se habiller pour les faibles et la sévérité pour les méchants.

Le projet de loi d'amnistie est accordé à ceux qui, directement ou indirectement, ont pris part à la conspiration du 1er Mars, tant pour les faits antérieurs de rébellion qui s'y rapportent que pour ceux qui ont eu lieu jusqu'au 8 juillet, jour de l'entrée de nos troupes.

2. Sont exceptés de cette amnistie: 1° Les titulaires des grandes charges administratives et militaires qui ont constitué le gouvernement de l'usurpateur, lesquelles charges seront déterminées par la Chambre; 2° Les généraux, les commandans de places et de corps, les préfets qui ont passé à l'usurpateur, fait arborer son drapeau, ou exécuté ses ordres, ou commis des actes de violence contre les autorités légitimes, jusqu'à l'époque qui sera fixée par la Chambre.

3° Les régicides qui ont renoncé à leur amnistie, en acceptant des places de l'usurpateur, ou en siégeant dans les deux Chambres, ou en signant l'acte additionnel aux constitutions de l'empire.

4° Les individus désignés par les paragraphes 1 et 2 de l'art. 2, seront arrêtés et traduits, savoir: les militaires devant les conseils de guerre; les magistrats, fonctionnaires publics, les simples citoyens, devant les tribunaux compétents, pour y être jugés sur les faits ou acceptations de places désignées paragraphes 1 et 2 de l'art. 2, et condamnés, si les faits sont constants, aux peines prescrites par l'art. 87 du Code pénal, contre ceux qui ont renversé le gouvernement établi (c'est-à-dire, la peine de mort).

5° Les individus désignés dans le troisième paragraphe de l'art. 2, seront également arrêtés, traduits devant les tribunaux compétents pour y être jugés sur les faits énoncés au dit paragraphe, et condamnés, s'ils sont constants, à la déportation, par adoucissement des peines encourues par les dits actes de rébellion.

6° Les revenus des biens appartenant aux contumaces, seront sequestrés, déposés à la caisse d'amortissement, et ne pourront être remis à leurs familles qu'après les délais fixés pour la mort présumée des absents, et sous la déduction des frais de gestion et de réparation dément constatés.

Telle est la loi d'amour de M. de Labourdonnaye, qui gémit depuis quinze ans de son oisiveté.

MARINE.

Expéditions

Soel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

pour les faibles et la sévérité pour les méchants.

Le projet de loi d'amnistie est accordé à ceux qui, directement ou indirectement, ont pris part à la conspiration du 1er Mars, tant pour les faits antérieurs de rébellion qui s'y rapportent que pour ceux qui ont eu lieu jusqu'au 8 juillet, jour de l'entrée de nos troupes.

2. Sont exceptés de cette amnistie: 1° Les titulaires des grandes charges administratives et militaires qui ont constitué le gouvernement de l'usurpateur, lesquelles charges seront déterminées par la Chambre; 2° Les généraux, les commandans de places et de corps, les préfets qui ont passé à l'usurpateur, fait arborer son drapeau, ou exécuté ses ordres, ou commis des actes de violence contre les autorités légitimes, jusqu'à l'époque qui sera fixée par la Chambre.

3° Les régicides qui ont renoncé à leur amnistie, en acceptant des places de l'usurpateur, ou en siégeant dans les deux Chambres, ou en signant l'acte additionnel aux constitutions de l'empire.

4° Les individus désignés par les paragraphes 1 et 2 de l'art. 2, seront arrêtés et traduits, savoir: les militaires devant les conseils de guerre; les magistrats, fonctionnaires publics, les simples citoyens, devant les tribunaux compétents, pour y être jugés sur les faits ou acceptations de places désignées paragraphes 1 et 2 de l'art. 2, et condamnés, si les faits sont constants, aux peines prescrites par l'art. 87 du Code pénal, contre ceux qui ont renversé le gouvernement établi (c'est-à-dire, la peine de mort).

5° Les individus désignés dans le troisième paragraphe de l'art. 2, seront également arrêtés, traduits devant les tribunaux compétents pour y être jugés sur les faits énoncés au dit paragraphe, et condamnés, s'ils sont constants, à la déportation, par adoucissement des peines encourues par les dits actes de rébellion.

6° Les revenus des biens appartenant aux contumaces, seront sequestrés, déposés à la caisse d'amortissement, et ne pourront être remis à leurs familles qu'après les délais fixés pour la mort présumée des absents, et sous la déduction des frais de gestion et de réparation dément constatés.

Telle est la loi d'amour de M. de Labourdonnaye, qui gémit depuis quinze ans de son oisiveté.

MARINE.

Expéditions

Soel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

Goel. Mexican, Grenain, Brasso St. Jago, Kahn et Bordier, 10626 Blancs } 17,550 Billets. \$36160

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu à l'encan, Mar. di le 10 du courant, sur l'habitation de l'encanier sousigné, au faubourg Lacour, environ SIX CENTS têtes de Chèvres, Moutons et Juments arrivant de Rio-Grande. Conditions: successions de 100 comptants, au moins, payable dans Avril prochain, en billets endossés à satisfaction et domicile en ville.

La vente commencera à 9 heures précises. Le règlement de la vente devra se faire dans les dix jours suivants, au bureau de l'encanier, rue St. Louis, chez M. Duchesne Pignou, n. 4 nov.

AUJOURD'HUI, le 7 Novembre

13e. classe de la Loterie DE L'EGLISE CATHOLIQUE Des Patchtiches AURA LIEU à la Bourse Hewlett.

GROS LOT: \$10,000.

PRIX DES BILLETS. Billets entiers, \$4. moisis, \$2. quarts, \$1. — Chaque paquet entier se pourra gagner moins de \$10; les moisis et quarts en proportion.

J. B. FAGET, DIRECTEUR. Rue de Chartres, No. 118.

LOTTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE.

Huitième Classe pour l'année 1829. Le Tirage aura lieu positivement le Samedi 24 Novembre, à 6 heures et demie du soir.

PROSPECTUS:

1 Lot de \$8000 est \$8000
1 " " 3000 " 3000
1 " " 2000 " 2000
1 " " 1500 " 1500
1 " " 1200 " 1200
1 " " 1012 " 1012
6 " " 500 " 3000
6 " " 500 " 3000
158 " " 30 " 4740
690 " " 8 " 5520
692 " " 4 " 2760

6924 Lots } 17,550 Billets. \$36160

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17,550 billets. Il y aura 24 lots avec 3 des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seul. Pour déterminer le sort des 17,550 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les ter. 2d. et 3e. numéros sortis, aura droit au lot de \$8000

Celui ayant les ter. 5e. et 2d. numéros sortis, aura droit à

3000
2000
1500
1200
1012

Les six ayant les 2d. 3e. et 4e. numéros sortis dans n'importe quel ordre, chacun \$500

Les 6 ayant les ter. 2d. et 4e. numéros, chacun

300
1000
30

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD, Administrateur.

L. VIDAL, Administrateur.

Priorités Billets. Entiers \$4.—moisis \$2.—quarts \$1.—Tirer les 27 numéros (garantis ne pas tirer moins \$10) 36 demis et quarts en proportion.

On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs. Rue Bienville, N. 41, près de l'encanier de la rue de Chartres.

Tous les ordres en fermant du comptant ou des prix de loteries, seront ponctuellement exécutés, en s'adressant à

J. VIGNAUD.

Vente par le Marshal.

N. B. Outlaw vs. P. L. Hambert.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi 11 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Armoire, 2 Tapin, 3 chaises, 1 Secrétaire, 1 parti de faïence, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

F. Trita contre James Swain.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 13 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Table, 2 bois de lit, 3 chaises, 1 bureau, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

J. C. Thimble contre J. P. Homer.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi 11 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 couplet de Drap brun, et 15 coupons de drap de Gillet, saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

N. B. Outlaw vs. P. L. Hambert.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge conseiller, j'exposerai en vente, Mercredi 11 Novembre, à 4 heures, au Principal, 1 Armoire, 2 Tapin, 3 chaises, 1 Secrétaire, 1 parti de faïence, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

3 nov. L. DAUNOY—Marshal.

Hotel de la Marine.

M. BOUQUET à l'honneur d'inviter ses amis et le public qu'elle vient de se charger une autre fois de cet établissement et qu'elle y mettra le plus grand soin, afin de se procurer l'estime et l'encouragement de ceux qui voudront l'honneur de leur confiance. La table d'hôte sera particulièrement servie, et elle est prête que ses amis auront pour elle la même estime qu'ils ont eue auparavant.

6 nov.—3

SALLE ST. PHILIPPE.

SAMEDI, 7 NOVEMBRE.

Pour l'Ouverture, Grand Bal Paré, Prix d'Entrée: Une piastre pour les Cavaliers.

La salle a été réparée et disposée de manière à offrir au public toutes les commodités désirables.

4 nov.

INDROS espagnols recibidos por la fra...

En la libreria de CHARLES JOURDAN.

31 de oct. quinina Real y Santa-Anna.

SANGUINELAS.

Recibidos por el Neptuno de Nantoya de venta por Forestier, boticario en la esquina de las calles Real y San Pedro, 24 de oct.